



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 39559

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'intention de la commission européenne de supprimer les aides financières à la distribution de lait dans les écoles. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le programme de distribution du lait dans les écoles est un programme financé à 95 % sur le budget communautaire. Depuis le 1er janvier 1994, les dépenses liées à son exécution s'élèvent, en France, à environ 190 millions de francs, dont 4 % représentent l'effort consenti à partir du budget national. Dans son avant-projet de budget pour l'année 2000, la Commission avait prévu de diminuer sensiblement les crédits accordés à ce programme, ramenant les dépenses globales de 106 à 53 millions d'euros. Face aux vives réactions d'opposition des Etats membres, lors du conseil agricole du 14 juin dernier, et grâce à l'appui du Parlement européen lors des négociations budgétaires, la Commission a accepté de reconduire la mesure en prévoyant un budget communautaire pour l'année 2000 de 83 millions d'euros. Toutefois, la Commission souhaite apporter des modifications substantielles au régime d'aide à partir de l'année scolaire 2000-2001 : elle prévoyait, notamment, de poursuivre le programme sur la base d'un cofinancement à 50 % par le budget communautaire, la part communautaire venant abonder, selon les mêmes proportions, la part de financement accordée par chaque Etat membre. Les autorités françaises se sont fermement opposées à cette proposition, dénonçant le principe du cofinancement, dont l'introduction pour financer cette mesure constituerait non seulement un dangereux précédent, mais surtout une remise en cause des accords de Berlin. En outre, une telle proposition de cofinancement risquerait d'induire une discrimination entre les élèves bénéficiaires de la mesure ainsi qu'entre les Etats membres. La Commission a été amenée à modifier une première fois son projet initial. Le conseil agricole du 20 mars a été l'occasion pour la France, rejointe par d'autres Etats membres, d'indiquer que cette proposition n'était toujours pas acceptable. La discussion va reprendre au niveau technique afin d'obtenir qu'elle permette la reconduction de ce régime de distribution de lait dans les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39559

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7335

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3660